

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

12179591

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2025

Retour Préfecture : 24/06/2025



Stratégie de façade maritime Manche Est -mer du Nord

Version saisine de l'Autorité Environnementale

Décembre 2024

DOCUMENT SYNTHETIQUE

Stratégie de façade maritime Manche Est – Mer du Nord

Second cycle 2025 -2031

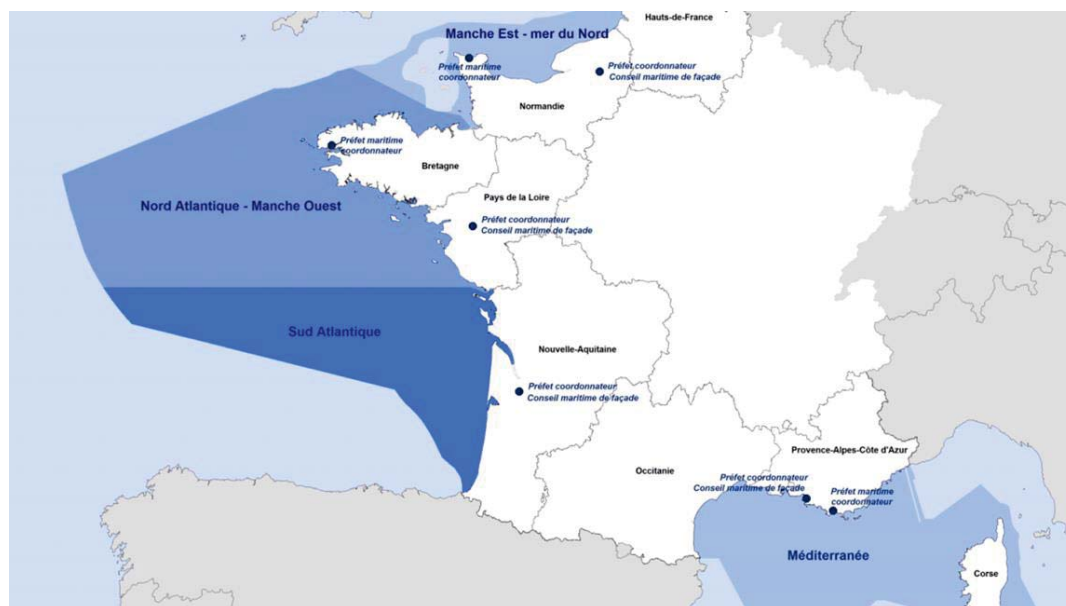
Préambule.....	4
1) Cadre national et européen du DSF	5
2) Le périmètre de la façade maritime.....	7
3) Opposabilité du DSF.....	7
4) Élaboration du DSF	8
5) Composition du DSF.....	8
PARTIE 1 – Situation de l'existant.....	11
CHAPITRE 1 – État des lieux.....	11
1) Présentation introductive de la façade	11
2) Activités maritimes et littorales	12
a) Ports et transports.....	14
b) Travaux publics maritimes.....	15
c) Constructions navales et nautiques	15
d) Câbles sous-marins.....	15
e) Extractions de matériaux marins.....	15
f) Industries de production d'électricité.....	16
g) Activités parapétrolières et paragazières offshore.....	17
h) Pêche professionnelle embarquée et à pied	17
i) Aquaculture.....	19
j) Commercialisation et transformation des produits de la mer	19
k) Agriculture.....	19
l) Tourisme et fréquentation des plages.....	19
	2

m) Plaisance, nautisme et pêche de loisir.....	20
n) Action de l'État en mer.....	20
o) Défense.....	20
p) Recherche et connaissance.....	21
q) Formation aux métiers de la mer.....	21
3) Écosystèmes marins et littoraux.....	22
a) Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques.....	23
b) Habitats benthiques et structures géomorphologiques.....	23
c) Zones fonctionnelles pour les espèces marines.....	24
d) Pressions.....	25
e) Coûts de la dégradation du milieu.....	26
f) Aires marines protégées et protection forte.....	27
g) Artificialisation des milieux littoraux.....	29
4) Les paysages, les sites et le patrimoine.....	30
5) Risques.....	31
6) Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral.....	33
7) Interactions entre activités et environnement.....	34
CHAPITRE 2 – Vision pour la façade.....	39
8) Vision pour la façade Manche Est – Mer du Nord à 2050.....	39
PARTIE 2 – Objectifs stratégiques et planification des espaces.....	43
CHAPITRE 1 – objectifs stratégiques généraux.....	43
CHAPITRE 2 – carte des vocations.....	45

Préambule

Avec ses espaces maritimes et littoraux la France possède un patrimoine naturel remarquable et un potentiel de développement socio-économique important. Ainsi, l'excellence de sa recherche océanographique est reconnue à travers le monde. Certaines filières industrielles comme la construction navale, le transport de marchandises et le nautisme sont à la pointe. Son pavillon est reconnu pour la qualité, la technicité et le sérieux de ses navires et de ses équipages. Sa marine nationale est présente sur toutes les mers. Des initiatives sont lancées dans des secteurs historiques ou émergents. Sa compétence en matière de gestion d'espaces naturels marins protégés est largement reconnue dans le monde.

Les façades maritimes en métropole (Source : IGN, Shom)



1) Cadre national et européen du DSF

Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée, en février 2017, d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui constitue le document de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Le conseil national de la mer et des littoraux, qui regroupe élus et représentants de la société civile, est associé à son élaboration et veille à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

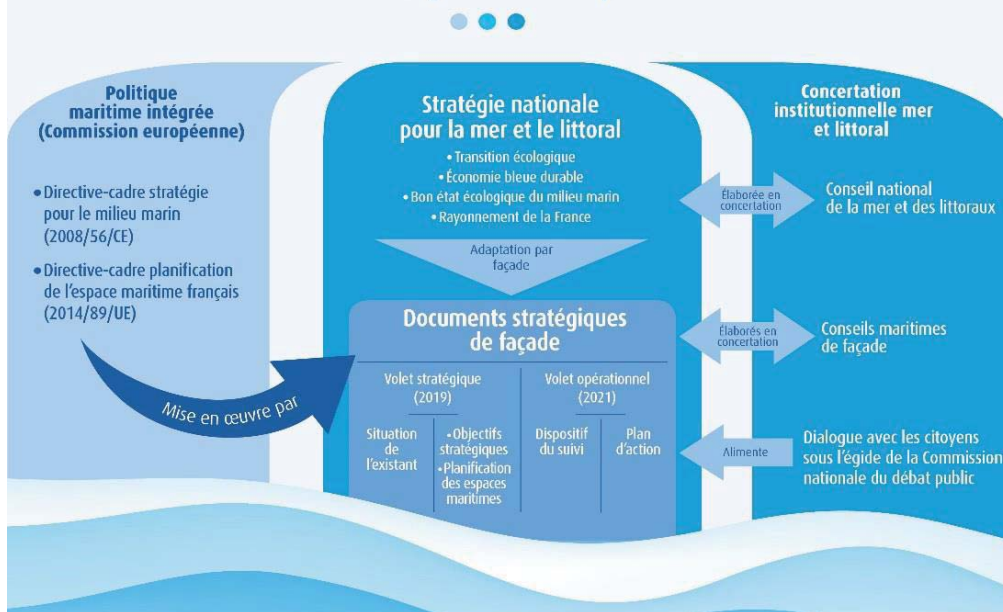
La France a, par ailleurs, fait le choix de répondre aux obligations de transpositions de deux directives cadre européennes avec les documents stratégiques de façade :

- La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (directive 2008/56 du 17 juin 2008) qui vise d'ici à 2020, l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des milieux marins, pour une mer saine, propre et productive.
- La directive cadre « planification des espaces maritimes » (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer.

Les documents stratégiques de façade sont élaborés dans le souci constant d'atteinte ou de maintien du bon état écologique des eaux marines qui vise à conserver les fonctionnalités des écosystèmes et la diversité écologique du milieu marin tout en favorisant le développement durable des activités. L'objectif est ainsi de sauvegarder le potentiel des océans tant pour leurs caractéristiques et propriétés intrinsèques que pour les générations actuelles et à venir.

Mise à jour en 2024, la SNML fixe quatre grandes priorités d'ici à 2030 en matière de neutralité carbone, biodiversité, équité et économie.

Élaboration des documents stratégiques de façade en métropole



2) Le périmètre de la façade maritime

Le document stratégique de façade permet d'aborder le développement d'activités économiques, la régulation voire la réduction des pressions exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Un ensemble de cartes synthétise les enjeux et précise les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et la préservation de l'environnement marin et littoral (Annexes 4, 5, 8 et 9). L'ensemble vise à coordonner les activités et à prévenir les conflits liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral. Le développement cumulé des activités humaines doit s'effectuer dans le respect de l'objectif de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique en s'appuyant sur les connaissances disponibles.

Compte tenu des interactions entre la terre et la mer, tout ne se règle pas en mer.

Un enjeu important réside dans l'articulation avec la gestion des bassins versants et du littoral, les stratégies des collectivités territoriales, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau), les schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme, intercommunaux le cas échéant (PLUi). Cet enjeu est mis en avant dans la présente stratégie par une étiquette de signalement « Lien terre mer » au regard de ce qui contribue à la prise en compte de ce lien, fondamental pour assurer le maintien ou l'atteinte d'un bon état écologique, mais aussi pour assurer les transitions indispensables.

L'article R.219-1-7 du code de l'environnement prévoit ainsi que le document stratégique de façade est élaboré « pour » chaque façade, dont le périmètre est défini comme correspondant au littoral des régions la bordant ainsi qu'aux espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction correspondant.

3) Opposabilité du DSF

Le régime d'opposabilité juridique du document stratégique de façade, défini à l'article L.219-4 du code de l'environnement, est le suivant :

- en mer, jusqu'aux limites de la juridiction nationale, les plans, programmes, schémas et projets de travaux, d'ouvrages, d'aménagements soumis à évaluation environnementale, ainsi que les actes administratifs pris pour la gestion de l'espace marin, doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs et dispositions du DSF ;
- s'ils sont à terre et qu'ils ont une influence en mer, ils doivent prendre en compte les objectifs et dispositions du DSF.

Par exception, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) doivent être compatibles avec les objectifs environnementaux des DSF.

4) Élaboration du DSF

Le document stratégique de façade est élaboré par l'État pour une durée de six ans. Au niveau national, le pilotage est assuré par le Ministre de la transition écologique et solidaire. Au niveau local, la responsabilité de son élaboration incombe au préfet de région Normandie et au préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, préfets coordonnateurs.

Les préfets coordonnateurs s'appuient sur une instance de concertation unique, le Conseil maritime de façade, lieu d'échanges entre les différents acteurs de la mer, du littoral et de la terre.

Les citoyens ont été invités à s'exprimer dans le cadre d'une concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (2023-2024) avant la mise à jour du DSF et l'adoption de son second cycle (volet stratégique) en 2025.

5) Composition du DSF

Le document stratégique de façade comprend quatre parties, chacune d'elle ayant vocation à être enrichie et amendée au vu de l'amélioration des connaissances disponibles.

- la situation de l'existant, les enjeux et une vision pour l'avenir de la façade (partie 1);
- la définition des **objectifs stratégiques** du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés. Ils sont accompagnés d'une carte des vocations qui définit, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés (partie 2);
- le **dispositif de suivi** (partie 3), décliné en programmes de surveillance;
- le **plan d'action** qui met en œuvre le document stratégique (partie 4).

La présente **stratégie de façade maritime** correspond aux parties 1 et 2. Elle est constituée d'un document synthétique qui renvoie vers une série d'annexes.

Sa mise à jour repose sur la base de la stratégie de façade maritime de cycle 1 (adoptée en 2019), mais également sur :

- la révision de la stratégie nationale pour la mer et les littoraux, SNML 2 adoptée par décret n° 2024-530 du 10 juin 2024;
- le débat public « la mer en débat ».

Les parties 3 et 4, adoptées en 2022, sont mises en œuvre jusqu'en 2027. Le début des travaux pour leur mise à jour interviendra à partir de 2025

Stratégie	Annexes	Présentation
Partie 1 : situation de l'existant		
Chapitre 1 : état des lieux et enjeux.	Annexe 1 : description détaillée des activités.	Cette annexe présente de façon détaillée l'ensemble des usages de l'espace marin et littoral, des interactions terre-mer, des activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral, des principales perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales et des activités associées.
	Annexe 2 : synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux.	Cette annexe est structurée en 2 deux parties : a : évaluation de l'état écologique du milieu marin b : analyse économique et sociale des coûts induits par la dégradation de l'environnement marin (coûts supportés par la société et liés à l'état dégradé du milieu qui découle de l'impact des pressions qu'il subit).
	Annexe 3	Supprimée
	Annexe 4 : synthèse des enjeux socio-économiques.	Cette annexe comporte une représentation cartographique des principaux enjeux de la façade identifiés à la suite du diagnostic de l'existant.
	Annexe 5: synthèse des enjeux environnementaux.	Cette annexe comporte une représentation cartographique des principaux enjeux identifiés de la façade. Elle est complétée du rapport détaillant les enjeux par secteurs de la carte des vocations et de la méthode actualisée.
Chapitre 2 : vision	/	Ce chapitre présente l'avenir souhaité pour la façade et les éléments à prendre en compte dans cet objectif.

Stratégie	Annexes	Présentation
Partie 2 : objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes		
Chapitre 1 : objectifs stratégiques.	Annexe 6 : objectifs stratégiques socio-économiques. Objectifs stratégiques environnementaux.	Des objectifs stratégiques généraux sont déclinés en objectifs environnementaux et socio-économiques particuliers. Cette annexe présente le détail de l'ensemble des objectifs, dont la réalisation doit permettre l'accomplissement de la vision pour la façade. A chaque fois qu'il a été possible de le faire, des indicateurs et des cibles ont été définis afin de pouvoir évaluer l'atteinte de ces objectifs. Elle décrit également les interactions des activités entre elles et avec le milieu marin.
	Annexe 7 : tableau justificatif des dérogations associées aux objectifs environnementaux.	Le tableau regroupe les dérogations pour les cas où l'atteinte du bon état écologique des eaux marines ou d'un objectif environnemental afférent n'est pas possible.
Chapitre 2 : carte des vocations	Annexe 8 : fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations.	Pour chaque zone de la carte des vocations, des cartes et tableaux détaillent les activités existantes et prospectives.
Documents spécifiques	Annexe 9: Planification thématique	Les activités avec un enjeux de développement majeur sur la façade (éolien en mer, protection forte, aquaculture et granulats marins) ont fait l'objet d'une planification spécifique.

PARTIE 1 – Situation de l'existant

CHAPITRE 1 – État des lieux

1) Présentation introductive de la façade

La façade Manche Est – mer du Nord s'étend sur 1022km de côtes et une superficie de 28 963 km², représentant 15% du littoral métropolitain français. Elle s'étend de la Belgique au Royaume-Uni, incluant les îles anglo-normandes jusqu'à la limite bretonne à l'ouest. Elle est composée de 2 régions littorales : Normandie et Hauts-de-France : 7 départements, 224 communes littorales).

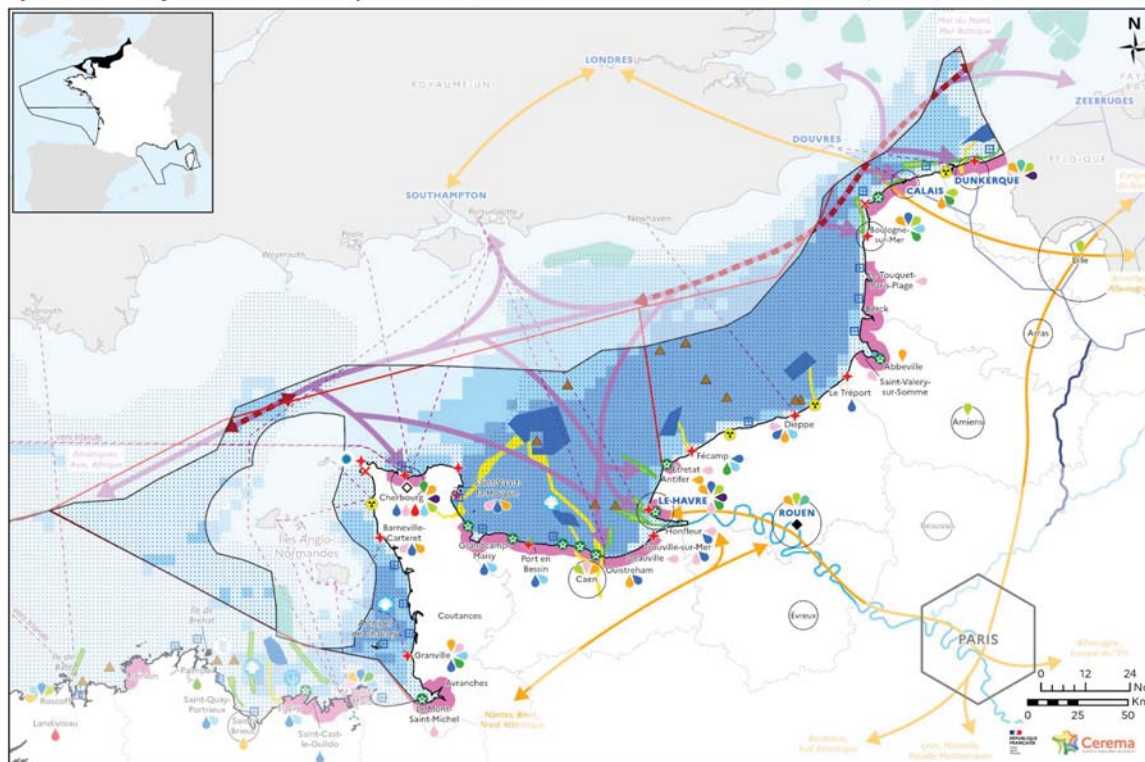
La façade se caractérise par une forte présence d'activités industrielles et d'activités liées à l'économie bleue. Le trait de côte présente une grande diversité de typologies : allant des plaines maritimes et marais littoraux aux vastes plages sableuses (2/3) avec cordons dunaire ou de galets, ou encore aux côtes à falaises composées de roches meubles ou consolidées avec platier rocheux et de hauteur variable. Le littoral présente une forte sensibilité aux phénomènes d'accrétion et d'érosion en raison du climat, de la courantologie, et de la lithologie des formations géologiques littorales, sans oublier les aménagements anthropiques.

La forte influence des marées, accentuée par les faibles profondeurs d'eau, génère des courants de marée parmi les plus puissants du monde. Ces caractéristiques physiques sont propices à l'ensemble du réseau trophique, favorisant la biodiversité et les ressources halieutiques, ainsi qu'au développement des EMR.

C'est la deuxième façade ayant la plus forte densité de population littorale., estimé à 1 032 300 en 2022.

2) Activités maritimes et littorales

Synthèse des enjeux socio-économiques de la façade maritime Manche Est - Mer du Nord (MEMN)



Sources : DIRM MEMN, Cerema, Shom, CRPMEM - Réalisation : Cerema Normandie Centre - Date : 09/2024

Enjeux économiques internationaux et transfrontaliers

- ROUEN** Porte d'entrée maritime de l'Europe, pôle industrialo-portuaire majeur
- Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime
 - Principales dynamiques de flux économiques par voie terrestre
 - Transport international de passagers
 - Système fluvial transfrontalier
 - Parc éolien en mer (existant ou en projet) dans les pays étrangers

Patrimoine, tourisme

- Pôle touristique majeur
- Espace littoral à forte fréquentation touristique

Gestion durable des ressources marines et littorales

- Aquaculture
 - Site d'extraction de granulats marins
 - Principaux secteurs de pêche maritime professionnelle (données État issues de VMS et Sacrois)
- Zones d'importance pour la pêche proposées par les CRPME (indicateur issu de données déclaratives et statistiques : UE, Valpena, journaux de bord et Visiomer)

- Zone d'importance stratégique
- Zone d'importance forte
- Pêche spécifique : coquilles Saint-Jacques

Énergies marines renouvelables

- Zone de parc éolien en mer existant ou à l'étude
- Zone de projet hydrolien existant ou à l'étude
- Raccordement électrique existant ou à l'étude

Énergies terrestres non renouvelables

- Centrale nucléaire

Sécurité maritime

- Sémaphores
- Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Jobourg et Gris-Nez en MEMN)
- Zone de responsabilité en matière de sauvetage maritime (Jobourg et Gris-Nez en MEMN)
- Dispositifs de séparation du trafic
- Chenal de navigation

Gouvernance

- Façade maritime
- Préfectures coordinatrices de la façade**
- Préfecture de région
- Préfecture maritime

Axes majeurs de la façade

- Axe portuaire et logistique de la vallée de la Seine
- L'Oise
- Projet Canal Seine-Nord Europe (2030)

Pôles urbains structurants de la façade

Principales aires urbaines et métropoles



- Bassin parisien (aire d'influence et d'attraction majeure)

Principales activités économiques de la façade

- Port de débarquement pour la pêche
- Transformation et commercialisation des produits de la mer
- Construction de parcs éoliens en mer
- Ports, transports maritimes, industries navales
- Tourisme littoral et loisirs nautiques
- Formation maritime
- Pôle universitaire : connaissance et recherche sur la mer et le littoral
- Défense
- Exportations agricoles (lin et céréales)

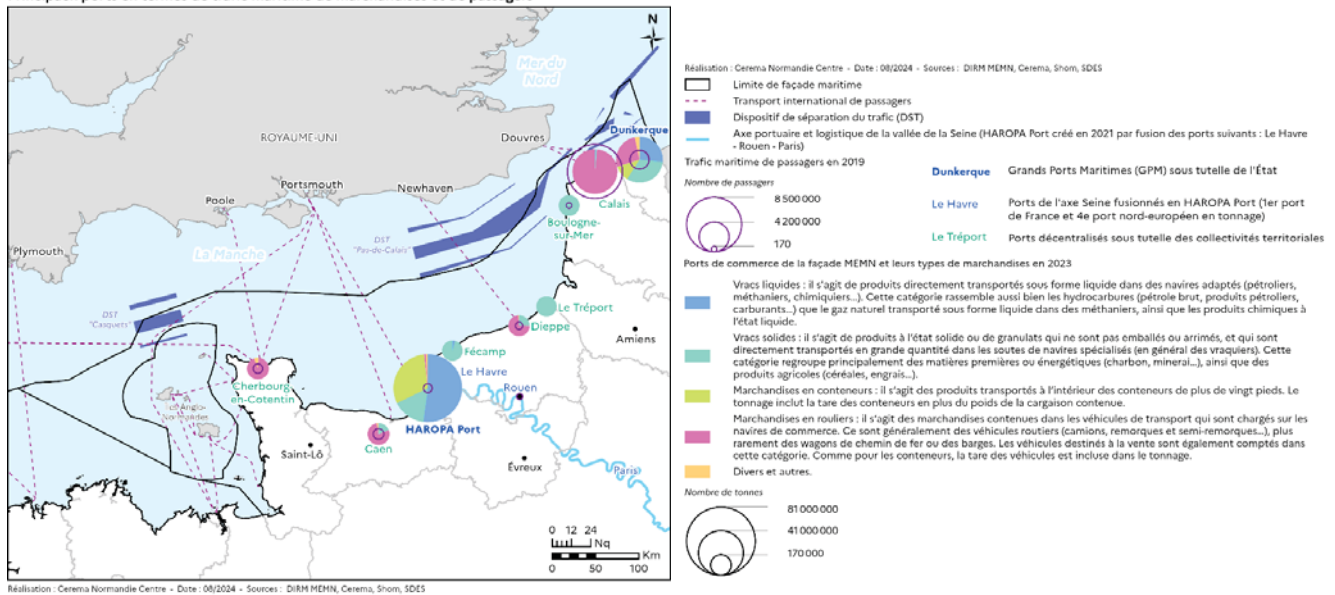
L'ensemble de ces éléments sont détaillés dans des fiches thématiques dans l'Annexe 1 et 8.

a) Ports et transports

Dotée de 8 ports de commerce, la façade maritime Manche Est – Mer du Nord tient une place particulièrement importante dans l'économie nationale et mondiale. Le couloir de la Manche est la première zone de trafic maritime au monde, devant le détroit de Malacca. Le quart du commerce maritime mondial l'emprunte (le trafic maritime représente 90 % du commerce international de marchandises).

Les deux tiers du trafic portuaire français y sont réalisés. Le Havre est le premier port à conteneurs de France et le deuxième port en tonnage. Dunkerque (1er port français pour les minerais, Calais (1er port à passagers de France), et Rouen (1er port pour les céréales) sont successivement classés aux troisième, quatrième et sixième rang des ports français. Le secteur du transport maritime (fret et passagers) compte 8 761 ETP dans les départements littoraux de la façade MEMN en 2018.

Principaux ports en termes de trafic maritime de marchandises et de passagers



14

b) Travaux publics maritimes

Sur la façade MEMN, le nombre d'emplois généré par le secteur des travaux publics maritimes et fluviaux s'élevait à moins de 200 ETP en 2018. Quant à la quantité de sédiments dragués, cette dernière s'élevait à 13,7 millions de tonnes en 2018 et 10,9 millions de tonnes en 2019.

c) Constructions navales et nautiques

Sur la façade MEMN, 13% des ETP nationaux de l'activité de construction navale sont localisés dans les départements littoraux de la façade (3 884 ETP en 2018). Les activités s'y organisent autour des pôles suivants : Cherbourg, Caen-Ouistreham, Port-en-Bessin. La façade se caractérise par la présence de chantiers navals de renom : NAVAL GROUP, CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE NORMANDIE, SPARCRAFT, EFINOR ALLAIS.

d) Câbles sous-marins

En façade MEMN, 3 points d'atterrage et 4540 kilomètres de câbles sous-marins sont recensés: 30% pour les télécommunications, 2% pour l'électricité et 68% de câbles considérés comme désaffectés ou non utilisés.

e) Extractions de matériaux marins

Le granulats marin constitue une ressource locale (notion de « carrière de proximité ») qui répond à un besoin local d'approvisionnement en matériaux de construction. En effet, les granulats marins extraits des concessions de la façade sont en grande majorité utilisés pour répondre à des besoins locaux (secteurs Le Havre – Fécamp, Dieppe – Pays de Bray) comme par exemple le chantier d'aménagement de la plateforme d'accueil des éoliennes du site de SIEMENS sur le port du Havre. Environ un tiers des matériaux extraits est par ailleurs transporté par voie fluviale en Ile-de-France, en particulier pour servir les chantiers du « Grand paris » (Source : UNPG).

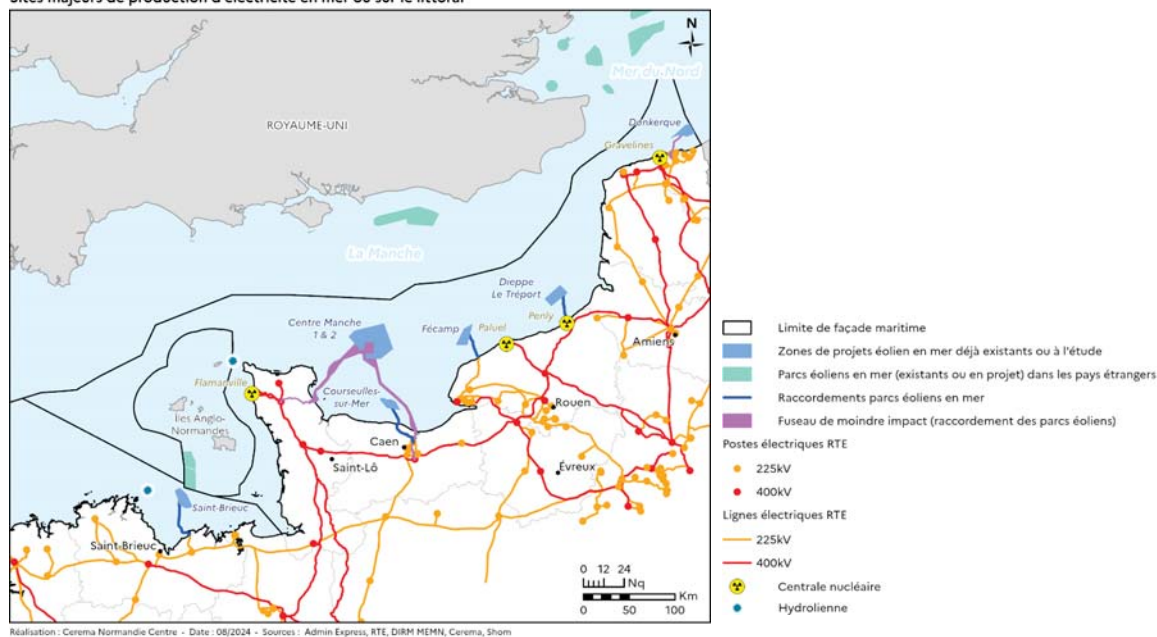
f) Industries de production d'électricité

Le Gouvernement a publié, le 12 juin 2023, une trajectoire de déploiement de l'éolien en mer prévoyant la mise en service de 45 GW à l'horizon 2050 au regard des tensions identifiées sur le système électrique, impliquant un besoin supérieur à celui envisagé initialement.

La filière d'énergie renouvelable en mer la plus développée, en France comme à l'étranger, est la filière éolienne en mer. Depuis 2012, 4 fermes pilotes et 12 projets commerciaux éoliens en mer ont été lancés sur les quatre façades métropolitaines, dont 6 sur la façade MEMN.

La façade comptabilise également 5 centrales électriques (4 centrales nucléaires et 1 au gaz) ainsi que des projets hydroliens (Flowatt et NH1).

Sites majeurs de production d'électricité en mer ou sur le littoral



g) Activités parapétrolières et paragazières offshore

Plus de 90% du chiffre d'affaires du secteur parapétrolier français (maritime et terrestre) est réalisé à l'étranger. Les perspectives de développement du secteur en France métropolitaine sont quasi inexistantes en raison de la loi dite Hydrocarbures du 30 décembre 2017 qui prévoit la fin progressive de la recherche et de l'exploitation d'hydrocarbure liquide et gazeux sur le territoire national.

Sur la façade MEMN, il n'existe aucun titre minier en mer en cours dans les eaux territoriales et de la ZEE. Deux terminaux gaziers participent à l'approvisionnement (Dunkerque et Le Havre).

h) Pêche professionnelle embarquée et à pied

Sur la façade maritime MEMN, la flotte de pêche totalise 727 navires et 2 181 marins embarqués (1 309 ETP) en 2020, soit 17% de la flotte de pêche métropolitaine en nombre de navires. Avec un chiffre d'affaires de près de 290 millions d'euros et une valeur ajoutée de 152 millions d'euros, la flotte de pêche de la façade MEMN cumule plus de 27% de la richesse nationale.

L'activité de pêche au niveau de la façade est représentée par la pêche artisanale (navires <25m), avec une majorité de dragueurs à coquille St-Jacques et des fileyeurs (maquereau commun, hareng...).

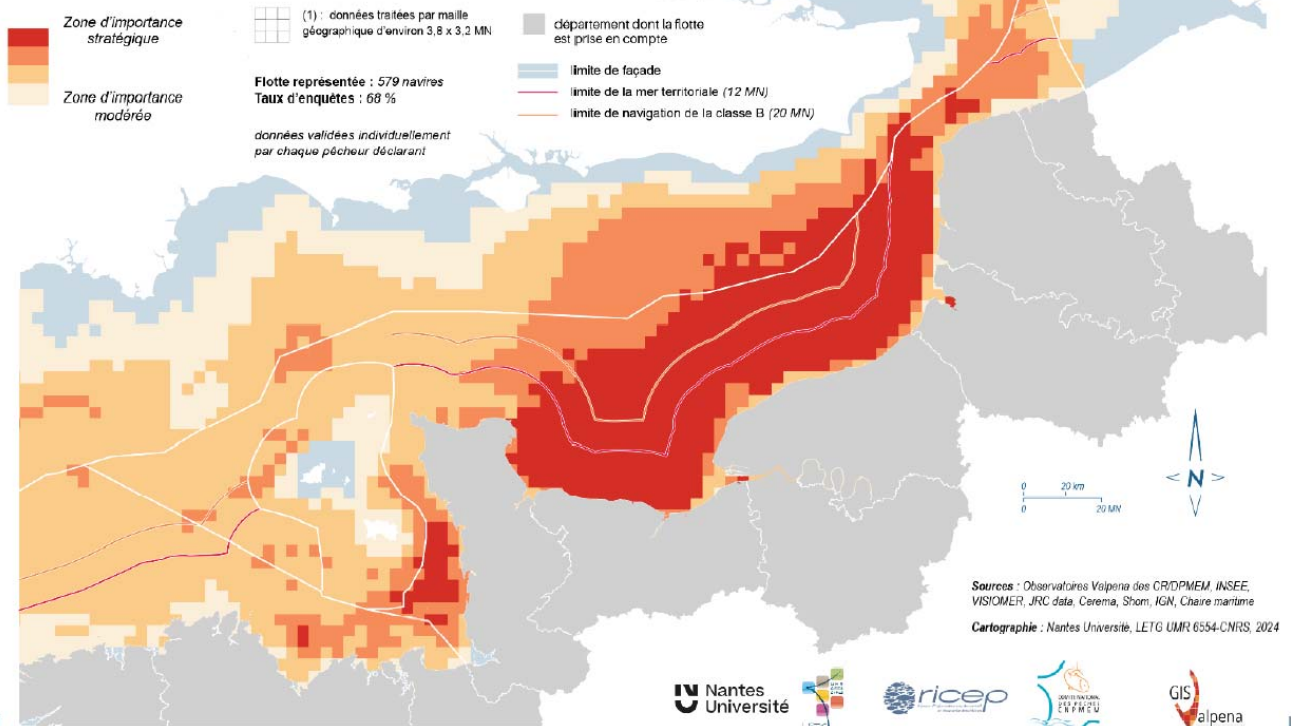
La coquille St-Jacques est en effet la principale espèce débarquée sur la façade, en valeur (70 millions d'euros, 37% des débarquements sur la façade) et en quantité (25 000 tonnes, 32%).

Les secteurs Baie de Seine et large côte d'Albâtre, jusqu'à la frontière avec les eaux anglaises, ainsi que la Manche Ouest, sont des zones de forte importance stratégique pour les professionnels (cf Carte issue de l'étude ZIP portée par le CNPMM, l'université de Nantes, le LETG, le Ricep et le GIS Valpena).

ZONES D'IMPORTANCE POUR LA PÊCHE EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Manche Est - Mer du Nord

Par maille⁽¹⁾, niveau d'importance de l'indice composite



i) Aquaculture

La région conchylicole Normandie Hauts de France compte en moyenne 300 entreprises conchylicoles pour 1 375 emplois ETP sur la période 2018-2020, représentant 16% des emplois conchylicoles et 16% du CA nationaux. Le chiffre d'affaires conchylicole de la façade MEMN est d'environ 120 millions d'euros sur la période 2018-2020 (72% généré par l'ostréiculture), pour une valeur ajoutée de 66 millions d'euros (64% par l'ostréiculture).

La pisciculture marine dans la façade MEMN est représentée par 6 entreprises en 2020, qui génèrent 31% du CA total national (24,8 millions d'euros) et 5,8 millions d'euros de VA.

j) Commercialisation et transformation des produits de la mer

Les ventes en halles à marée réalisées dans la façade MEMN en 2021 atteignaient 47 407 tonnes pour une valeur de 120,4 millions d'Euros, représentant 29% du volume et 20% de la valeur des ventes réalisées en halles à marée en France métropolitaine en 2021 et environ un quart du secteur de la transformation des produits de la mer, tant en nombre d'entreprises qu'en chiffre d'affaires en 2018.

k) Agriculture

Les exploitations en façade MEMN représentent 10% des exploitations en France métropolitaine et couvrent 20 % de la production nationale de lait. Le nombre d'exploitation est passé de 48 000 en 2010 à 37 849 en 2020 en façade, soit une baisse de 21%. La surface agricole utile représente plus de 70% du territoire en 2020 soit 2,8 millions d'hectares, elle a connu une légère augmentation de 16% en 2020.

En 2020, 2 621 exploitations de la façade sont engagées dans l'agriculture biologique, soit une hausse de 93,3% par rapport à 2015, tandis que la surface cultivée en bio est estimée à 119 592 hectares (+117%). En 2022, la valeur ajoutée agricole est estimée à 5 503 millions d'euros en façade MEMN.

l) Tourisme et fréquentation des plages

La façade compte un grand nombre de lieux touristiques tels que le Mont Saint Michel et sa baie, les falaises d'Étretat, les plages du débarquement, la baie de Somme, le site des deux Caps, les dunes de Flandres...

Son patrimoine remarquable contient de nombreux sites inscrits au patrimoine de l'UNESCO, à l'instar du centre-ville historique de la ville du Havre, de la tour Vauban, de l'île Tatihou, des beffrois du Nord, des fortifications Vauban à Saint-Vaast-la-Hougue, des cimetières militaires...

Sur le plan économique, la fréquentation touristique de cette façade contribue à 10-12 % de l'activité produite sur l'ensemble

des lieux de séjour littoraux métropolitains (2019).

Sur la façade MEMN, la consommation de biens et services touristiques dans les lieux de séjour a généré une VA de 1,2 milliards d'euros et créé environ 13 000 EQTP (majoritairement mal rémunérés) dans les communes littorales en 2019.

m) Plaisance, nautisme et pêche de loisir

La façade Manche Est Mer du Nord abrite 46 ports de plaisance, pour 33 466 places, et compte 13 % de la flotte métropolitaine, majoritairement représentée par la Normandie. À ce titre, elle constitue la façade avec le plus faible nombre de ports et de capacité d'accueil générale.

En matière de sports nautiques, les tendances observées au niveau national se retrouvent également sur la façade avec un nombre important de licenciés au sein des fédérations de voile (21 060) et de sports sous-marins (10 457).

Enfin ces activités se traduisent également par des manifestations sportives, ludiques et populaires et de nombreux événements sont organisés sur le littoral et en mer tout le long de la façade : courses de voile (exemple : départ de la transat Jacques Vabres au Havre, ou de la Fastnet et Drheam Cup à Cherbourg), trail, concours de pêche, fête de la mer, compétition de kayak de mer.

La façade MEMN concentre un cinquième de l'ensemble des sorties de pêche de loisir réalisées à l'échelle nationale, avec une prédominance de pêcheurs à pied.

n) Action de l'État en mer

L'Action de l'Etat en mer est coordonnée par la préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord, située à Cherbourg. Elle s'appuie sur les CROSS Gris-Nez (Audinghen, Pas-de-Calais) et Jobourg (La Hague, Manche) et les 14 sémaphores de la marine nationale, situés le long de la façade, ainsi que sur l'ensemble des services de l'Etat compétents.

o) Défense

Dans la zone maritime Manche - mer du Nord, les forces armées assurent notamment des missions de défense maritime du territoire. Les équipements de la Marine nationale en façade Manche Est-mer du Nord sont basés principalement à Cherbourg. Sous l'autorité du commandant de zone maritime Manche-mer du Nord, un réseau structuré de capteurs et d'effecteurs militaires (sémaphores, patrouilleurs et vedettes de la Marine nationale et de la gendarmerie maritime, hélicoptères et avions de surveillance militaire, etc.) surveille en permanence les approches maritimes et aériennes et se tient prêt à intervenir en cas de menace ou d'atteinte à nos intérêts et notre sécurité.

Ces missions militaires de défense maritime du territoire (DMT) menées sous l'autorité du commandant de zone maritime Manche - mer du Nord complètent les missions civiles d'action de l'État en mer (AEM) menées sous l'autorité du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. Ensemble, elles forment la posture permanente de sauvegarde maritime (PPSM).

p) Recherche et connaissance

Des programmes de recherche variés et interdisciplinaires sont menés par les différents organismes de recherche publics et privés de la façade. Différents groupements viennent compléter judicieusement l'effort de liens entre recherche académique, besoins des industriels et de l'administration.

Un travail devra être entrepris pour inventorier, bancaiser, rendre accessibles et interopérables toutes ces données pour la communauté scientifique.

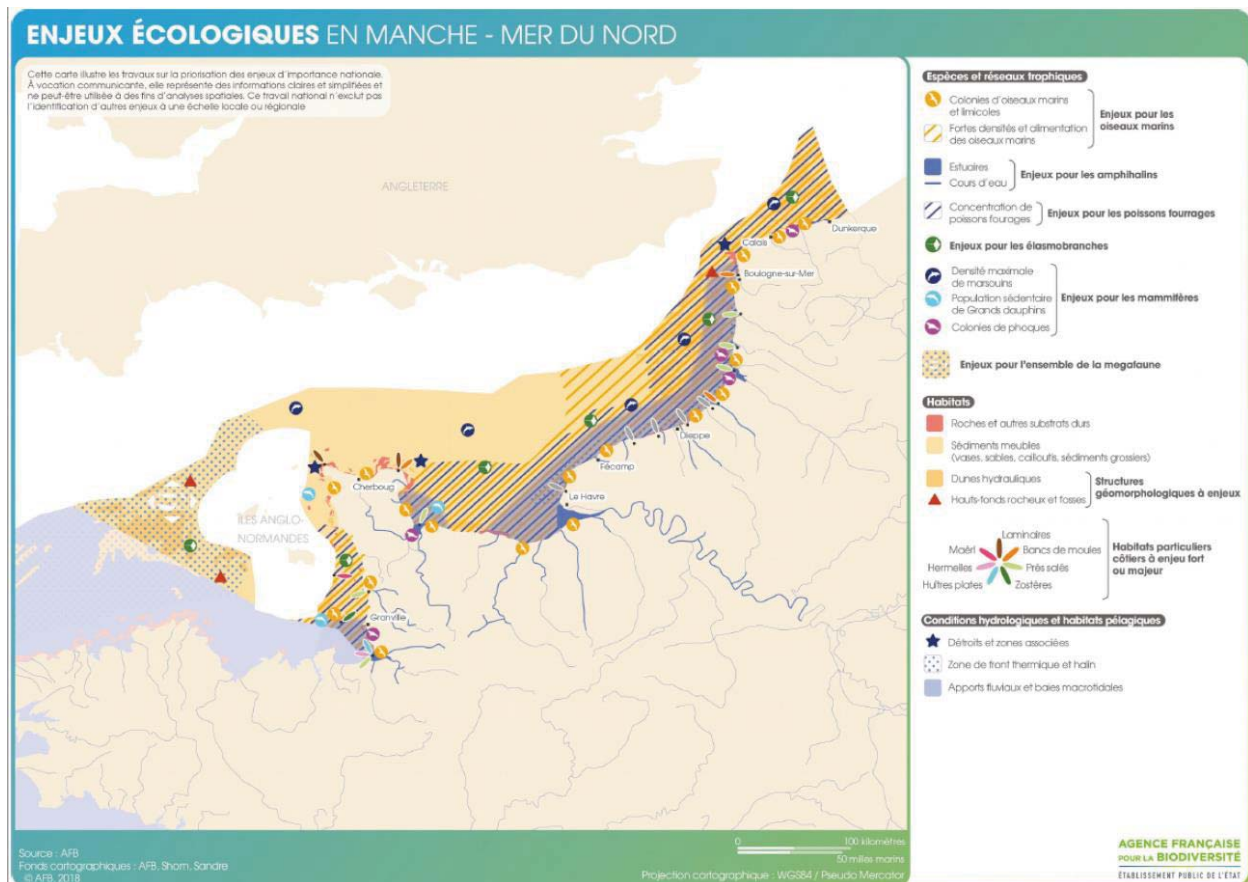
Pour cela, la standardisation des protocoles d'acquisition et des formats des données collectées est une étape indispensable qui doit permettre une utilisation facilitée et des analyses plus robustes.

q) Formation aux métiers de la mer

La façade compte 3 lycées professionnels maritimes et aquacoles : le lycée professionnel maritime de Boulogne – Le Portel délivre des formations allant jusqu'à Bac +2, le lycée Anita Conti de Fécamp délivre aussi des formations allant jusqu'à Bac +2, en formation initiale et continue, et le lycée professionnel maritime et aquacole Daniel Rigolet de Cherbourg accompagne ses élèves jusqu'au bac et propose aussi des formations continues.

La ville du Havre compte la direction de l'école nationale supérieure maritime (ENSM) ainsi que l'un de ses 4 sites d'enseignement. L'école propose 2 cursus différents en formation initiale : ingénieur en génie maritime et officier de marine marchande.

3) Écosystèmes marins et littoraux



L'ensemble de ces éléments sont détaillés dans les annexes 1, 5 et 8 pour chacun des 8 secteurs de la façade MEMN.

a) Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques

Plusieurs habitats pélagiques particuliers ont été identifiés en Manche Est - mer du Nord.

Il s'agit des deux zones de détroit, de la zone des fleuves côtiers et des zones d'interface terre mer que sont les grandes baies macro-tidales. Les communautés planctoniques de ces habitats, les espèces supra-benthiques et les petits poissons benthodémersaux occupent une place importante dans les réseaux trophiques de ces écosystèmes.

b) Habitats benthiques et structures géomorphologiques

Les habitats sédimentaires occupent plus de 95% des fonds de la façade MEMN. Les zones plus calmes sont caractérisées par des sédiments fins plus ou moins envasés tandis que les zones à forts courants sont caractérisées par des sédiments plus grossiers. Ces sédiments forment des dunes sous-marines mobiles majeures par leur ampleur.

La baie de Seine est le site le plus représentatif au niveau français pour les sédiments hétérogènes envasés.

Le golfe normand breton est quant à lui le site le plus important au niveau national pour les sédiments plus grossiers et graviers, les herbiers de zostère marine, les estrans sableux, les prés salés. C'était également dans le passé une zone majeure pour les bancs de maërl.

Enfin, une fosse de 170 m de profondeur au centre de la Manche Ouest constitue une structure sédimentaire particulière.

Les récifs couvrent des étendues plus limitées sur la façade. En zones intertidale et subtidale, les ceintures d'algues brunes sont des habitats fonctionnels pour nombre d'espèces halieutiques.

Il convient de noter les enjeux particuliers que sont les récifs d'hermelles de la baie du Mont-Saint-Michel (parmi les plus importants d'Europe), les structures rocheuses particulières que sont les Ridens de Boulogne et les roches Douvres, ainsi que les formations algales sur substrat crayeux de Seine-Maritime (habitat OSPAR).

c) Zones fonctionnelles pour les espèces marines

La Manche est de loin le premier site de concentration de l'avifaune marine, en particulier en hiver (en Manche Est et en baie de Seine) mais également en été (en baie de Seine et dans le golfe normand breton).

Sur l'estran, 4 sites d'hivernage présentent des effectifs d'oiseaux importants au niveau international (la Baie-du-Mont-Saint-Michel, le littoral picard, la Baie des Veys, et la côte ouest du Cotentin).

Les secteurs de falaises font de la façade le 1er secteur pour la nidification de la Mouette tridactyle, du Fulmar boréal et du Goéland argenté. Les côtes basses sont d'avantage utilisées par les limicoles.

La façade est également le premier site de concentration de marsouin commun et de phoques veau marin et gris (plusieurs colonies dans les baies et reposoirs). Le groupe de grand Dauphin du golfe normand breton est parmi les plus importants d'Europe.

Pour les espèces halieutiques, les sédiments fins côtiers, les baies et estuaires et les prés salés sont des secteurs majeurs pour les nourriceries (notamment bar, limande, merlan, plie, sole, hareng et sprat) tandis que les sédiments grossiers du large sont davantage des zones de frayères (limande, plie, sole, merlan, morue...). Ces secteurs sont également importants pour les raies bouclée, douce et brunette.

Plus à la côte, certaines espèces vont frayer dans les baies ou au niveau des fleuves côtiers (seiche, hareng, grisét). Les baies constituent des couloirs de migration pour les poissons amphihalins (anguille, aloses, lamproies, saumon et truite de mer), et les secteurs côtiers des zones de croissance.

En outre, plusieurs espèces d'élasmobranches, présentant des statuts de conservation très défavorables au niveau mondial, étaient historiquement bien présentes en MEMN (raie blanche, ange de mer et pocheteaux par exemple).

Enfin, la façade constitue un axe de migration majeur au niveau européen pour nombre d'espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins.

d) Pressions

Les substances introduites dans le milieu marin à la suite d'activités anthropiques, d'origine naturelle ou synthétique (PCB, composés perfluorés, pesticides...) peuvent avoir des effets néfastes sur le milieu marin.

Des phénomènes d'eutrophisation ont lieu lorsque de grandes quantités de nutriments se déversent dans le milieu marin.

Le substrat sédimentaire peut, temporairement ou définitivement, être modifié par les activités anthropiques et changer les habitats naturels et l'écosystème.

L'artificialisation du littoral est marquée par des ouvrages permanents et aménagements côtiers, des installations en mer contre les aléas naturels, ainsi que des projets de constructions offshore. Leur présence influe donc sur la courantologie, et par voie de conséquence sur les sédiments et sur les habitats.

Le changement climatique a quant à lui des conséquences notamment sur la température et l'acidification du milieu marin.

Il existe d'autres sources physiques de pression directe telles que les perturbations sonores liées aux travaux et au trafic maritime, la pollution de l'air par le fuel lourd des navires, la pollution par déchets marins, ou encore le dérangement de la faune par la fréquentation humaine (cf. partie 7- Interactions entre activités et environnement).

Les pressions biologiques impactant les réseaux trophiques marins sont de trois ordres :

- l'introduction de microbiens pathogènes (bactéries et virus) affectant les eaux (efflorescences de phytoplancton dans les eaux de baignade, zones de production de coquillages et zones de gisements naturels de coquillages).
- l'introduction d'espèces non indigènes (ENI : espèce établie dont l'abondance et/ou l'aire de répartition dans sa nouvelle zone d'introduction augmente significativement et rapidement), notamment par les cultures marines et le transport maritime, qui peut affecter
- l'extraction sélective d'espèces, ciblées (pêche) ou accessoires (via des rejets et captures accidentelles).

e) **Coûts de la dégradation du milieu**

L'analyse des coûts de la dégradation du milieu marin consiste à estimer l'effort que la société déploie pour maintenir le milieu marin dans un certain état désiré, et donc à évaluer les coûts associés aux différents dispositifs de gestion du milieu marin existants.

L'évaluation de ces dispositifs de gestion est organisée au regard de dix thématiques de dégradation et du type de mesures déployées.

Les dix thématiques sont :

- Maintien de la biodiversité et de l'intégrité des fonds marins,
- Espèces non indigènes,
- Conchyliculture,
- Ressources halieutiques
- Eutrophisation,
- Micropolluants,
- Marées noires et rejets illicites d'hydrocarbures,
- Questions sanitaires,
- Déchets marins,
- Introduction d'énergie dans le milieu et modifications du régime hydrologique.

Les types de mesures déployées sont répartis en quatre grandes catégories :

- Les **mesures d'information et de suivi** ;
- Les **mesures de prévention** ;
- Les **mesures de préservation** ;
- Les **mesures de remédiation**.

En Manche Est Mer du Nord (MEMN), le coût moyen annuel pour l'ensemble des dispositifs de gestion du milieu marin recensés est estimé à 550 millions d'euros sur la période 2017-2021.

Les principaux coûts des dispositifs de gestion du milieu marin portent sur les thématiques suivantes :

- questions sanitaires (241 millions d'euros),
- micropolluants (182 millions d'euros),
- eutrophisation (89 millions d'euros),
- biodiversité (18 millions d'euros).

f) Aires marines protégées et protection forte

Les aires marines protégées

La France définit une aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »¹.

L'ensemble des espaces protégés sur la façade sont les suivants :

- Parcs naturels marins
- Réserves naturelles
- Sites du Conservatoires du littoral
- Natura 2000
- Arrêtés de protection de biotope et d'Habitats Naturels

En 2022, 45% des eaux métropolitaines françaises sont couvertes par des AMP (soit une superficie de 168 628 km²), soit une progression d'environ 21% depuis 2017. En 2023, 38,2% de la façade MEMN a un statut d'AMP, soit une augmentation de 8,2% par rapport à 2017.

La nouvelle stratégie nationale aires protégées (SNAP) a comme objectifs, d'ici 2030, de couvrir au moins 30% du territoire national terre et mer en aires protégées et 10% du territoire national en protection forte, avec un objectif spécifique de couverture de 5% des espaces maritimes hexagonaux.

¹ Cette définition est reprise de celle de l'Union Internationale pour la Conservation

La protection forte

Les sites labellisés en Zones de Protection Forte (ZPF) sont des zones géographiques dans lesquelles les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

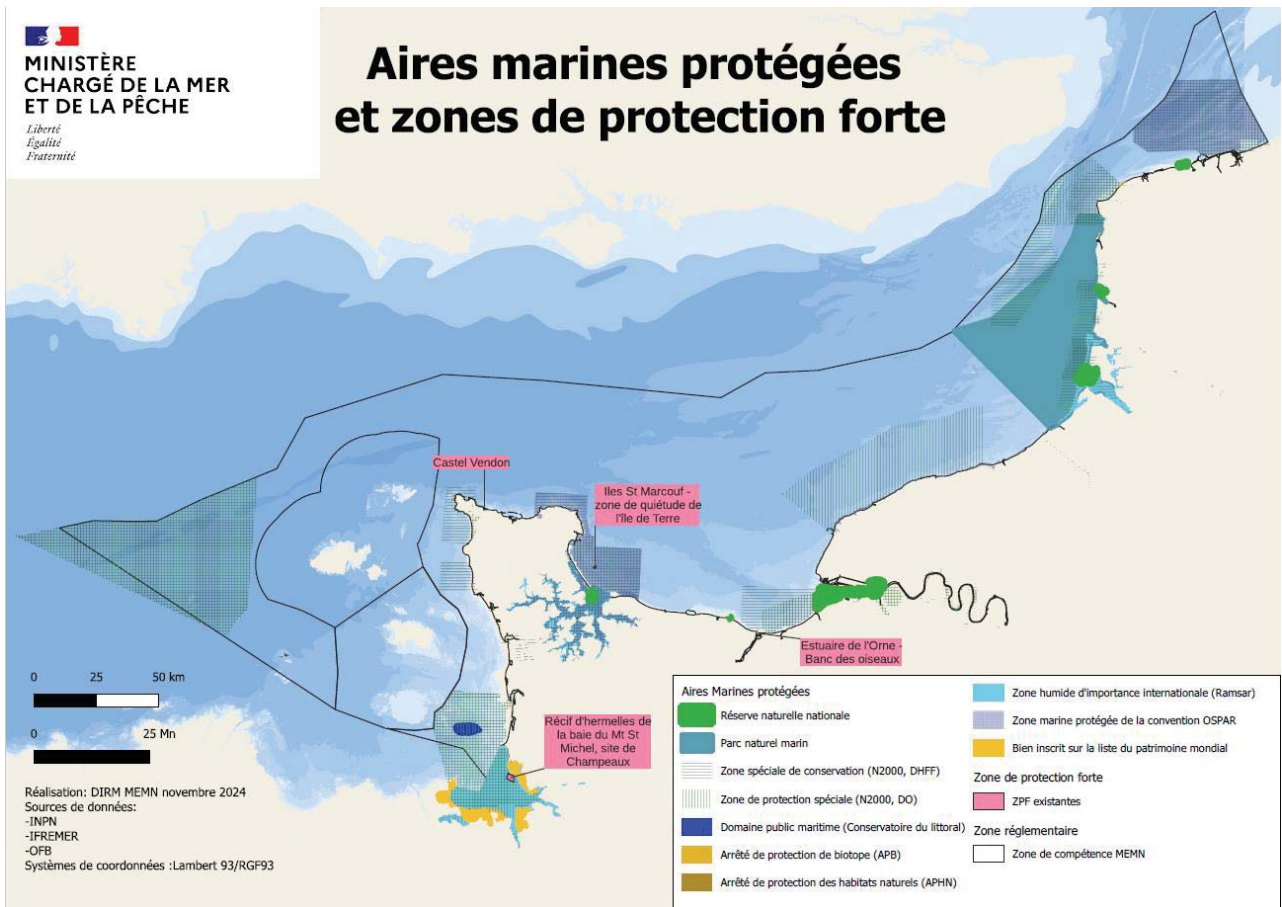
L'objectif de la SNAP est que 1% des eaux marines de la façade MEMN soient classées en ZPF d'ici 2027.

En 2024, la façade MEMN comporte 4 ZPF existantes, 3 proposées tandis que 16 zones potentielles sont à l'étude au sein du réseau d'AMP de la façade MEMN.

La planification des travaux de protection forte est détaillée en annexe 9.

de la Nature (UICN).

Aires marines protégées et zones de protection forte



g) Artificialisation des milieux littoraux

L'artificialisation du sol correspond à une transformation d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle. Ce changement d'usage des sols, le plus souvent irréversible, a des conséquences qui peuvent être préjudiciables à l'environnement et à la production agricole.

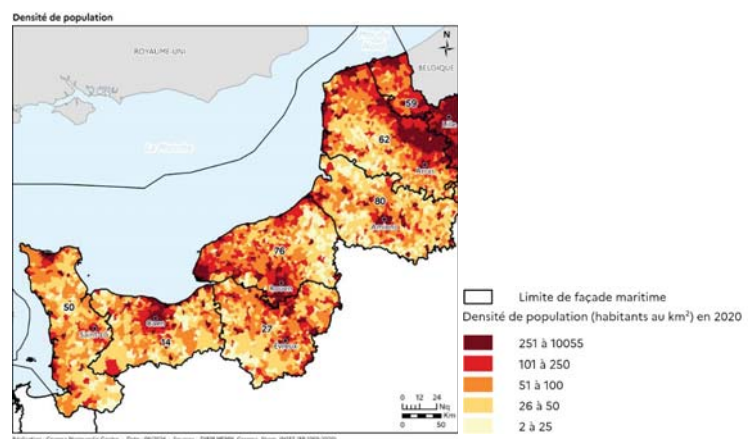
Les territoires artificialisés représentaient 28 % de la façade MEMN à moins de 500 m de la mer, soit 12 068 ha en 2018.

Principales pressions engendrées par l'artificialisation sur le milieu marin : modifications de la dynamique hydrosédimentaire ; destructions et dégradations des habitats ; rejets de déchets et émissions de substances polluantes.

En façade Manche Est-mer du Nord, la densité de population est très forte sur une surface occupable réduite. A 1000 m de la mer, sa densité est comprise entre 368 et 450 hab/km².

Le territoire est plutôt contrasté avec la présence de grandes agglomérations maritimes telles que Dunkerque et Le Havre, mais aussi des communes littorales de moins de 500 habitants. L'arrière-pays est moins densément peuplé.

La présence de nombreuses résidences secondaires est une véritable particularité des littoraux par rapport au reste du territoire métropolitain, révélant une capacité d'accueil touristique importante. Ils représentent 13,5% du parc de logements du littoral contre 10% en France métropole (Insee 2022). Elle se distingue également par une forte anthropisation du sol, à dominante urbaine et agricole.



4) Les paysages, les sites et le patrimoine

Enjeu d'attractivité et d'aménagement du territoire, le paysage participe à la qualité de vie des populations.

En France, le sentier du littoral constitue notamment un itinéraire piéton unique.

La façade maritime Manche Est-mer du Nord recèle une très grande richesse paysagère (plaines maritimes, marais littoraux, vastes plages sableuses, falaises, estuaires, baies et havres...).

La façade se démarque par un nombre élevé de sites classés (81 sites classés et 183 sites inscrits² en 2021). La grande majorité se situe en Normandie avec la présence notable de vestiges militaires sur les plages du débarquement, de la baie du Mont-Saint-Michel, et des falaises d'Étretat. Dans les Hauts-de-France, deux sites sont labellisés « Grand site de France » : la baie de Somme et les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez. Aujourd'hui, trois sites font l'objet d'une « Opération Grand Site (OGS) » en vue de l'obtention de ce label sur la façade MEMN : les dunes de Flandre, les falaises d'Étretat et celles de la Hague.

Par ailleurs, la baie du Mont-Saint-Michel et la ville du Havre font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO, attestant de leur valeur universelle exceptionnelle. Enfin, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres conduit une politique foncière de sauvegarde des espaces naturels.

Empreinte d'histoire, la façade maritime Manche Est-mer du Nord recèle quatre types de patrimoine culturel littoral :

- Le patrimoine maritime : phares, patrimoine archéologique et sous-marin, musées maritimes.
- Le patrimoine balnéaire : stations balnéaires, infrastructures de divertissement.
- Le patrimoine militaire : fortifications, « Mur de l'Atlantique ». (Blockhaus et bunkers), plages du débarquement et cimetières militaires, musées et mémoriaux.
- Le patrimoine industriel : docks, hangars, manufactures et chantiers navals.

² Ministère de la Culture, 2021. Traitements : SDES, 2022

5) Risques

Le littoral comporte une pluralité de risques induits par des activités anthropiques sur terre comme sur mer, ainsi que des risques naturels.

Risques industriels :

Les zones concernées par les risques industriels sur la façade sont principalement les Zones Industrielles Portuaires de Dunkerque et du Havre.

41 sites SEVESO sont inscrits sur la façade. Les départements de la Seine-Maritime (22 sites) et du Nord (13 sites) sont classés respectivement au 1er et 3ème rang national des départements comportant le plus grand nombre de sites Seveso en activité.

950 000 habitants sont exposés au risque industriel (et potentiellement 860 000 touristes).

Risques nucléaires :

La façade comprend la plus forte concentration d'activités nucléaires en métropole.

Elle accueille plusieurs centrales nucléaires (Gravelines, Paluel, Penly et Flamanville), une usine de retraitement et un terminal ferroviaire pour l'acheminement des déchets (La Hague), un centre de stockage (Manche), des ateliers de maintenance et des installations liées à la défense (notamment à Cherbourg), la médecine ou à la recherche.

Deux projets sont en cours sur la façade (premiers projets de ce type au plan national) : l'implantation d'un double EPR2 à Penly et de deux 2 EPRC d'une puissance unitaire de 1670 MW à Gravelines (à l'horizon 2035).

Risques sanitaires :

Les études en Manche laissent apparaître un lien entre les apports de nutriments continentaux de la Seine et des épisodes d'efflorescence de microalgues indésirables.

Risques liés au transport de matières dangereuses :

Plus des trois quarts du territoire des régions Normandie et Hauts-de-France sont concernés par ces risques, du fait de la forte concentration des trafics de marchandise.

Risques liés à la sécurité maritime :

La façade est l'objet d'un trafic maritime continu et dense, qui représente près d'un quart du trafic mondial pour une surface restreinte et largement ouverte aux influences des courants perturbés Ouest et Est. 20 % des navires en circulation sur la

façade sont pétroliers, gaziers et chimiques. Ce flux représente 462 millions de tonnes de marchandises dangereuses par an.

La synthèse de la dangerosité sur la façade (ORSEC maritime, 2020) présente des occurrences moyennes des risques sur la santé publique, fortes des risques sur les biens et sur l'activité économique, et permanentes des risques sur la vie humaine en mer et sur l'environnement.

Le nombre de traversées de la Manche par des migrants a considérablement augmenté depuis 2018 (26 612 personnes ont traversé la Manche en 2024). Les autorités françaises et britanniques collaborent pour renforcer la surveillance et les opérations de sauvetage, répondant aux nombreux incidents en mer.

Érosion côtière :

Les 6 départements littoraux de la façade sont concernés par l'érosion, très fortement en certains points du Pas de Calais et de la Manche (environ 35 % du littoral de chacun de ces départements). Elle touche 42 % du littoral de la Somme et 55% de celui de la Seine Maritime (seul département à ne pas avoir

d'avancée de son trait de côte). Le Nord et le Calvados sont touchés à hauteur de 22 %. (source CEREMA).

Cinq communes des Hauts-de-France et 48 en Normandie sont inscrites dans le décret n°2023-698 du 31 juillet 2023 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral, en application de la loi Climat et Résilience.

Submersion marine :

Sur la façade, on estime à 11 750 km² les zones basses (situées topographiquement sous le niveau des plus hautes mers), dont près de la moitié dans le Nord et le Pas-de-Calais - polder du Delta de l'Aa, estuaires picards (baies de Canche, d'Authie et de Somme) - et un quart dans la Manche et le Calvados.

On estime que 408 500 personnes résident dans ces zones basses, dont plus des 3/4 dans le Nord et le Pas-de-Calais, départements qui abritent également de nombreux sites industriels classés Seveso, ainsi qu'une très importante population touristique en zone littorale.

6) Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral

De nombreux acteurs aux compétences propres interviennent en matière de planification et de gestion intégrée de la mer et du littoral :

- Les collectivités territoriales sont compétentes pour divers secteurs liés à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, aux activités maritimes, économiques et portuaires, de loisir ou de plaisance. Dans la pratique, on constate une faible intégration des documents d'urbanisme dans les projets de planification maritime.
- Les acteurs socio-professionnels et scientifiques contribuent à cette gestion intégrée en assurant la conservation et l'animation d'espaces, en apportant leur expertise, ou en aidant à la décision.
- Des établissements publics (Office français pour la biodiversité, Agence de l'eau...) et instituts scientifiques (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), ou encore le Réseau d'Observation du Littoral (ROL), apportent leurs expertises dans le processus de planification de l'espace maritime en Manche Est-mer du Nord. Le Conservatoire de l'espace littoral mène par ailleurs une politique foncière de sauvegarde des espaces.

Les dispositifs de gouvernance de chaque secteur de la façade sont listés en Annexe 8.

7) Interactions entre activités et environnement

Les interactions entre les activités et le milieu marin sont multiples. En particulier, les activités peuvent générer des pressions sur le milieu marin (modifications du milieu, pollutions, surexploitation, changement climatique, espèces non-indigènes...) et conduire à des impacts sur les espèces et habitats.

Le bon état écologique des eaux marines correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes (au niveau biologique, physique, chimique et sanitaire) permettant un usage durable du milieu marin. Il tient compte des pressions anthropiques et de leurs impacts, de la variabilité naturelle à court ou long termes des écosystèmes et de leur capacité de résilience ainsi que des changements globaux, tel que le changement climatique. 11 descripteurs thématiques du bon état écologique (biodiversité, espèces non indigènes, espèces commerciales, réseaux trophiques, eutrophisation, intégrité des fonds marins, changements hydrographiques, contaminants, questions sanitaires, déchets marins et bruit sous-marin) servent à définir le bon état écologique. Cette définition du bon état écologique est révisée tous les 6 ans, et des synthèses présentent les méthodes utilisées et les résultats produits pour mener une évaluation du bon état écologique.

Les synthèses des évaluations du bon état écologique pour ce cycle de planification, produites pour chaque descripteur, sont présentées en annexe 2a.

Les matrices ci-dessous – **non exhaustives** – issues des éléments du dossier du maître d'ouvrage du débat public³ permettent de représenter de manière visuelle ces interactions. Leur objectif est de **donner un aperçu global et synthétique** de l'existence de pressions et d'impacts potentiels des secteurs d'activité sur le milieu marin au regard des descripteurs du bon état écologique (BEE).

La première matrice porte sur les pressions générées par les secteurs d'activités sur le milieu marin : le texte de la cellule précise cette relation de pression potentielle entre l'activité (en entrée de ligne) et le descripteur de pression (en entrée de colonne).

La seconde matrice porte sur les impacts générés par les secteurs d'activités sur le milieu marin : le texte de la cellule précise cette relation d'impact **potentiel** entre l'activité (en entrée de ligne) et le descripteur d'état (en entrée de colonne). Une case vide indique une absence - a priori - de relation. **Par souci de synthèse, seules les activités anthropiques générant des pressions avérées sur le milieu marin sont représentées.**

³ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-11/DMO-facade-Normandie-et-dans-les-Hauts-de-France_0.pdf

Matrice 1 : Les pressions potentielles générées par les secteurs d'activités sur le milieu marin (source DMO, 2023)

Les activités ci-dessus → peuvent générer les pressions suivantes ↓	Habitats benthique	Habitats pélagiques	Mammifères et tortues	Oiseaux marins	Poissons et céphalopodes	Espèces commerciales	Intégrité des fond marins
Agriculture	Eutrophisation ; Apports de matières organiques	Apports potentiels en substances variées (éléments nutritifs, contaminants, plastiques) impactant le plancton (reproduction, développement, croissance, et nutrition)	Apports de polluants	Apports potentiels de polluants impactant les zones d'alimentation d'oiseaux marins	Rejets potentiels de contaminants chimiques et sanitaires		Eutrophisation ; Apports de matières organiques
Aquaculture	Modification potentielle du substrat par envasement ; Pertes potentielles d'habitats lors de la mise en place des infrastructures d'élevage (casiers ostréicoles, etc.)	Apports potentiels en substances variées impactant le plancton (reproduction, développement, croissance et nutrition)	Modification potentielle des habitats ; Apports potentiels de polluants	Pertes potentielles d'habitats	Impacts potentiels indirects des rejets de nutriments sur les habitats des poissons démersaux et benthiques		Envasement de certains sites situés à proximité immédiate des élevages ; Pertes potentielles d'habitats
Câbles sous-marins	Pertes et modification d'habitats ; Effets récif	Atteintes au cycle biologique de la biomasse liées à la modification de l'hydrodynamisme et de la turbidité ; Effets récif			Pertes ou abrasion d'habitats ; Atteintes au cycle biologique de la biomasse (croissance, nourriture, reproduction) ; Apports de contaminants chimiques ; Impacts potentiel liés au dégagement de chaleur et aux champs électromagnétiques		Pertes ou abrasion d'habitats ; Augmentation ponctuelle de la turbidité lors des opérations de pose, dépose et entretien des câbles
Construction navale	Atteintes au cycle biologique de la biomasse (diversité, reproduction)	Apports de contaminants associés aux constructions navales et impactant le plancton (reproduction, développement, croissance et nutrition)			Rejets de contaminants chimiques		
Energies marines renouvelables	Pertes d'habitats ; Effet récif	Effets récif ; Atteintes au cycle de vie du plancton (modification de l'hydrodynamisme et de la turbidité)	Dérangements ; Pertes d'habitats	Effet barrière ; Pertes d'habitats ; Collision potentielle	Perte et/ou modification des habitats (benthiques et pélagiques) ; Atteintes au cycle de vie de la biomasse (pressions sonores, lumineuses et/ou électro-magnétiques)		Pertes d'habitats (nature des fonds, remise en suspension des matériaux) ; Effets récif
Extractions de matériaux	Pertes d'habitats ; Extraction potentielle d'espèces	Atteintes au cycle de vie du plancton (modifications de la turbidité)		Dérangements sonore et visuel (risques de modifications des comportements ou d'arrêt des activités biologiques)	Modification des habitats ; Remise en suspension d'éventuels contaminants	Modification des habitats (zones de frayères, habitats à bivalves)	Pertes d'habitats ; Augmentation de la turbidité pouvant modifier la nature sédimentaire
Industries	Apports potentiels de contaminants impactant le cycle de reproduction et de développement de certaines espèces	Apports potentiels de contaminants divers (perturbateurs endocriniens, plastiques) impactant le plancton (reproduction, développement, croissance et nutrition)	Apports potentiels de contaminants impactant le cycle de reproduction et de développement de certaines espèces	Apports potentiels de contaminants impactant le cycle de reproduction et de développement de certaines espèces	Apports potentiels de contaminants impactant le cycle de reproduction et de développement de certaines espèces ; Rejets de déchets ; Pollution thermique		

Pêche de loisir	Pertes potentielles d'habitats (piétinement, retournement de blocs) via l'utilisation ponctuelle d'engins destructeurs			Rejets potentiels de déchets (filets, fils) impactant les communautés d'oiseaux (ingestion, enchevêtrement) ; Dérangements (sonore, visuel, piétinement des zones de nidification sur l'estran) causant des modifications des comportements et un arrêt des activités biologiques	Extraction d'espèces causant une modification locale de la structure des populations	Atteintes à l'intégrité des espèces via l'utilisation ponctuelle d'engins destructeurs et non sélectifs ; Augmentation de la pression de prélèvement générée par un potentiel non-respect des tailles et des seuils limites	Pertes d'habitats de l'estran (piétinement, retournement de blocs)
Pêche professionnelle	Modification potentielle du substrat via l'utilisation d'engins de pêche traînants (chalut, dragues) causant une remise en suspension sédimentaire ; Pertes ou abrasion potentielles d'habitats	Perturbation du cycle trophique par le prélèvement d'espèces planctivores	Risque de mortalité par capture accidentelle directe ; Enchevêtrement potentiel dans les filets et déchets de pêche ; Diminution potentielle des ressources alimentaires disponibles	Rejets potentiels de déchets (filets, fils) impactant les communautés d'oiseaux (ingestion, emmêlement et étranglement) ; Captures accidentelles causées par les filets de pêche ; Dérangements sonore et visuel des colonies d'oiseaux causant une modification des comportements et un arrêt des activités biologiques	Extraction d'espèces pouvant causer une modification de leur abondance et de la structure des populations ; Pertes ou modification potentielles d'habitats par l'utilisation d'engins de pêche traînants (chalut, dragues, panneaux) causant une remise en suspension sédimentaire ou une abrasion	Extraction directe dans le milieu d'espèces cibles et potentiellement non cibles	Potentielles pertes ou abrasion plus ou moins importante des habitats
Plaisance et nautisme	Pertes ou abrasion d'habitats	Risque d'introduction d'espèces non indigènes planctoniques ; Apports en substances variées (peinture antirouille, eaux grises, eaux noires) impactant le plancton (reproduction, développement, croissance, et nutrition)	Dérangements sonores et visuels	Dérangements sonores et visuels d'oiseaux causant une modification des comportements et un arrêt des activités biologiques	Apports de substances variées (composés synthétiques ou non synthétiques, substances biologiquement actives, hydrocarbures) ; Rejet de déchets ; Dérangements sonores et visuels ; Perte d'habitats	Apports de substances variées (composés synthétiques ou non synthétiques, substances biologiquement actives, hydrocarbures) ; Rejets potentiels de déchets ; Dérangements sonores et visuels ; Potentielle perte d'habitats	Risque de pertes ou d'abrasion d'habitats
Tourisme	Pertes potentielles d'habitats (piétinement des fonds et des herbiers) accentuées en période estivale	Augmentation des apports en contaminants et polluants pouvant impacter le réseau trophique ; Effets directs sur le plancton (reproduction, développement, croissance, et nutrition)	Augmentation du stress et modification comportementale résultant des activités d'observation de mammifères marins (whale watching)	Rejets potentiels de déchets (filets, fils) impactant les communautés d'oiseaux (ingestion, intoxication, étranglement) ; Risque de dérangements sonores et visuels causant des changements comportementaux et l'arrêt de certaines activités biologiques ; Modification des habitats	Dérangements (piétinement et abrasion des zones de nourricerie et de refuge) causant des modifications des comportements et accentués en période estivale		Pertes d'habitats côtiers
Transports maritimes et ports	Modification de la structure des habitats benthiques lié au recouvrement par des déchets	Transferts d'espèces non indigènes planctoniques (déversement des eaux de ballast) ; Apports de contaminants (hydrocarbures, peinture antirouille, plastiques) impactant le plancton (reproduction, développement, croissance et nutrition)	Mortalité potentielle de certaines espèces (collision directe avec les navires ou suite aux blessures résultant d'une collision) ; Dérangement et changement d'habitat ; Ingestion de déchets	Ingestion de déchets ; Pollution aux hydrocarbures	Apports potentiels de contaminants chimiques ; Compétition spatiale et trophique liée à la prolifération d'espèces non-indigènes ; Ingestion de déchets (plastique notamment)	Modification des habitats (zones halieutiques essentielles) par les aménagements portuaires	Perte ou perturbation des habitats via le mouillage des navires et la construction des ports

Matrice 1 : Les impacts potentiels induits par les secteurs d'activités sur le milieu marin (suite)

Les activités ci-dessus → peuvent générer les pressions suivantes ↓	Espèces non indigènes	Changements hydrographiques	Eutrophisation	Contaminants	Questions sanitaires	Déchets marins	Bruits sous-marins
Agriculture	RAS	RAS	Rejets de substances (azote et phosphate issus d'épandage d'engrais et d'effluents organiques)	Potentiel rejets de substances chimiques (produits phytopharmaceutiques)	Potentiel rejets de substances chimiques (produits phytopharmaceutiques)	Rejets de déchets via le ruissellement et les cours d'eau	
Aquaculture	En cas d'élevage d'espèces non indigènes, potentiel d'échappement d'espèces non indigènes issues d'élevage risquant la diffusion de certaines maladies et des espèces associées	Modification potentielle des régimes de courants, marées, vagues, de la nature de fond et de la turbidité	Rejets locaux potentiels de nutriments et de matière organique (pisciculture)		Risque potentiel de diffusion de certaines maladies	Rejets potentiels de déchets	Émissions ponctuelles de bruits sous-marins (installation des infrastructures aquacoles et récolte des productions)
Câbles sous-marins	Risque d'introduction d'espèces non indigènes	Modification de la nature de fond et de la turbidité	Modification ponctuelle des régimes hydro-sédimentaires (pose/dépose des câbles) ; Effets potentiels sur la biomasse dont le phytoplancton	Apports potentiels de contaminants (métaux lourds, éléments chimiques) via l'usure des câbles anciens non ensouillés		Risque de rejets de déchets	Émissions ponctuelles de bruits sous-marins (pose, dépose et entretien des câbles) ; Émissions de champs électromagnétiques pour les câbles non ensouillés
Construction navale				Apports de contaminants issus des procédés de production et de construction (métaux lourds, solvants, composés organiques volatiles, etc.)	Rejets de substances chimiques	Rejets de déchets	
Energies marines renouvelables	Risque d'introduction d'espèces non indigènes	Modification des régimes hydrosédimentaires	Modification des régimes hydro-sédimentaires ; Atteintes potentielles au cycle de vie de la biomasse (dont le phytoplancton)	Apports de contaminants chimiques, biologiques et physiques lors de la remise en suspension de sédiments			Émissions de bruits sous-marins durant la phase de travaux liés à l'installation des fondations et au trafic de navires ; Émissions de champs électromagnétiques
Extractions de matériaux		Augmentation de la turbidité via la remise en suspension de particules (nutriments, micro-polluants et microalgues) ; Modification des régimes hydro-sédimentaires	Apports de nutriments et de microalgues lors de la remise en suspension des particules sédimentaires	Apports de contaminants chimiques, biologiques et physiques lors de la remise en suspension de sédiments			Émissions ponctuelles de bruits sous-marins générées par les navires et les activités d'extraction (moteurs, machines, etc.)

Industries	Risque d'introduction d'espèces non indigènes	Rejets d'eau à une température plus élevée que l'eau prélevée	Apports ponctuels d'azote atmosphérique (NOx) issus des processus de combustion industrielle ; Apports potentiels de contaminants divers impactant le phytoplancton (croissance, production) et ses prédateurs herbivores	Apports terrestres ponctuels ou continus de contaminants et de substances chimiques à des degrés de dangerosité divers et issus des différentes étapes de production	Apports terrestres ponctuels et/ou continus de matière en suspension sources de germes, pathogènes et bactéries	Rejets de déchets potentiellement dangereux (déchets amiantés, médicaux, équipements électriques et électroniques, huiles minérales et synthétiques, plastiques, etc.)	Dérangements sonores
Pêche de loisir	Transfert ponctuel d'espèces non indigènes entre différents sites, parfois distants, de pêche à pied			Risque de pertes d'engins en plomb		Perte potentielle d'engins ; Rejets potentiels de déchets	
Pêche professionnelle	Risque d'introduction d'espèces non indigènes	Modification potentielle de la nature de fond et de la turbidité		Risque potentiel et ponctuel de contamination par hydrocarbures		Perte d'engins de pêche ; Rejets potentiels de déchets	
Plaisance et nautisme	Risque d'introduction d'espèces non indigènes	Risque de remise en suspension de sédiments liés notamment aux ancrages	Risque de rejets de matière organique	"Risque de contamination par hydrocarbures ; Emission dans l'atmosphère de polluants issus des moteurs ; Apports de contaminants (métaux lourds, composés synthétiques) provenant des eaux de fond de cale, des eaux noires et grises et des peintures antisalissures	Risque d'introduction d'organismes pathogènes	Rejets potentiels de déchets	Dérangements sonores de la faune
Tourisme	Risque d'introduction d'espèces non indigènes		Rejets de matière organique et de nutriments, accentués en période estivale, impactant la biomasse et le phytoplancton	Apports en contaminants chimiques (résidus médicamenteux, résidus de crèmes solaires et substances de protection, etc.) accentués en période estivale	Apports en contaminants chimiques (résidus médicamenteux, résidus de crèmes solaires et substances de protection, etc.) accentués en période estivale	Rejets de déchets (accentués par l'augmentation de la fréquentation des plages)	
Transports maritimes et ports	Transfert d'espèces non indigènes (déversement des eaux de ballast, présence éventuelle de bio-salissures sur les coques et équipements)		Apport diffus d'azote atmosphériques (NOx) issus des émissions du transport maritime et des rejets d'échappement de moteurs diesels ; Apports potentiels de contaminants impactant le phytoplancton (croissance, production)	Apports de polluants par le transport maritime (dégazage, collisions, avaries, échouages) et par les activités portuaires (aire de carénage, zone d'avitaillement)	Rejets ponctuels de contaminants issus des activités portuaires de maintenance et de certains navires	Rejets potentiels de déchets (sacs poubelles, débris, perte de conteneurs)	Émissions de bruit continu générées par le trafic maritime

CHAPITRE 2 – Vision pour la façade

8) Vision pour la façade Manche Est – Mer du Nord à 2050

Ports et transports : un carrefour maritime

La façade MEMN affirme toujours sa place de porte d'entrée de l'Europe, avec des flux de marchandises empruntant les routes de trafic maritime les plus importantes du monde.

Les ports de la façade évoluent de façon constante afin de disposer d'espace portuaire et des services associés de qualité, du fait de l'enjeu national de souveraineté renforcé par le Brexit et les conflits internationaux.

Les ports sont également au cœur des stratégies de décarbonation de l'économie en améliorant les flux et le report modal, en accompagnant le développement des carburants alternatifs à destination des navires, ainsi que le déploiement des EMR.

La concurrence forte avec les ports du range nord (Zeebruges, Amsterdam, Rotterdam, Anvers, Bremerhaven, Hambourg) provoque l'augmentation du besoin foncier portuaire sur la façade.

Néanmoins, les travaux d'aménagements portuaires doivent prendre en compte les enjeux de conservation et de préservation de la biodiversité menacés par l'artificialisation.

Production d'énergie : une transition énergétique réussie, au service de tous

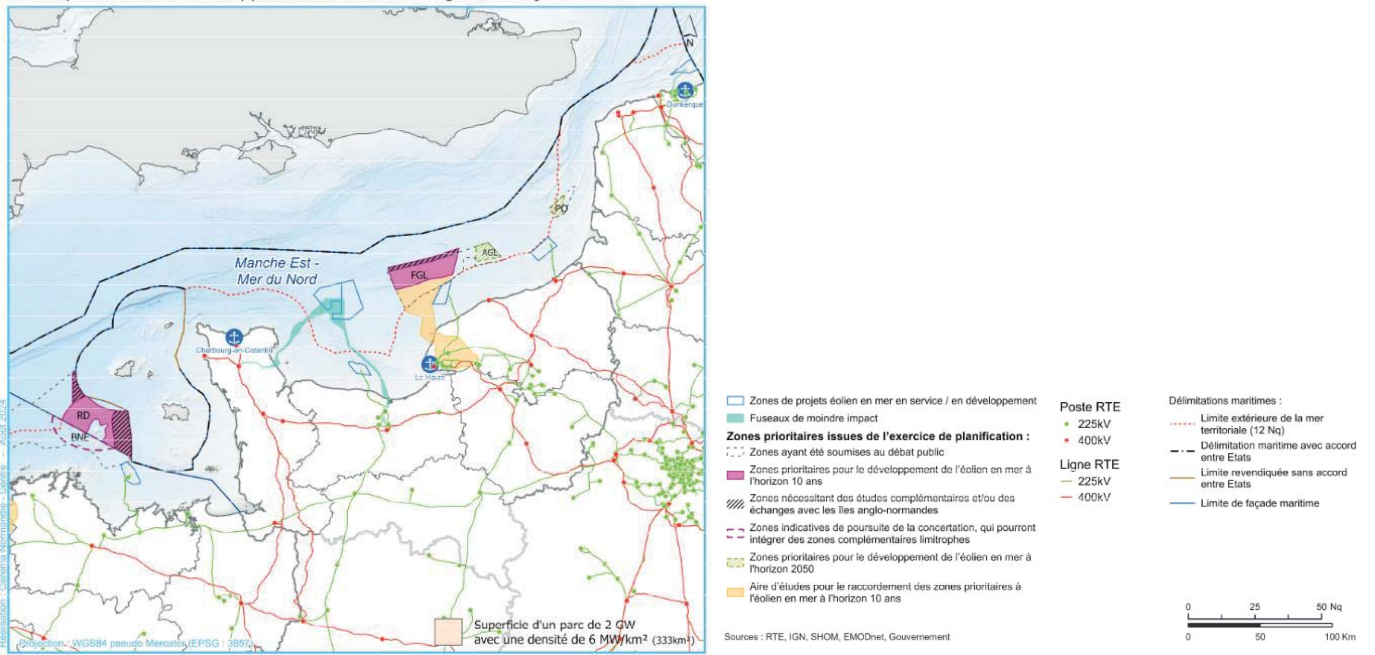
La façade a été pionnière dans la contribution à la souveraineté énergétique et à la décarbonation de l'énergie du pays, avec ses centrales nucléaires et ses projets EMR. Il est prévu en France le développement de 6 nouveaux EPR, dont 4 en zone littorale de la façade MEMN.

On trouve actuellement 6 projets de parcs éoliens en mer sur la façade MEMN, ce qui représente 4,5 GW parmi les 7,9 GW en projet nationalement. Il est attendu entre 7 et 11 GW pour la façade d'ici à 2035.

La filière hydrolienne est en cours de développement sur la façade, avec deux projets (Flowatt pour 17 MW et NH1 pour 12 MW).

Ces développements doivent être compatibles avec les enjeux socio-économiques et environnementaux de la façade.

Zones prioritaires de développement retenues au large de la façade MEMN



Pêche et aquaculture : un atout de la façade

Le contexte international nous a rappelé que la pêche et l'aquaculture sont indispensables pour assurer la souveraineté alimentaire du pays.

Une partie de l'activité des navires de pêche de la façade repose sur la Coquille Saint-Jacques (première espèce débarquée en tonnage en Normandie) et les fileyeurs.

Après des années marquées par une diminution des volumes et de la valeur, on constate sur la façade une augmentation significative de l'activité dans toutes les criées, avec Boulogne-sur-Mer comme première halle à marée nationale.

La façade contribue également significativement aux productions conchylicoles et piscicoles.

La nécessité de préservation de la ressource halieutique par une gestion durable des stocks, adossée à une préservation des habitats fonctionnels, a été à l'origine de réglementations mises en place par les services de l'État.

La réduction des espaces exploitables sur la façade provoque un accroissement de la compétition sur la ressource entre les flottilles françaises et internationales.

Evolution en matière de préservation de l'environnement : une meilleure prise en compte à poursuivre

La couverture d'aires protégées de la façade est en légère augmentation (38,2% en 2023), permettant de protéger son patrimoine naturel et les services écosystémiques rendus.

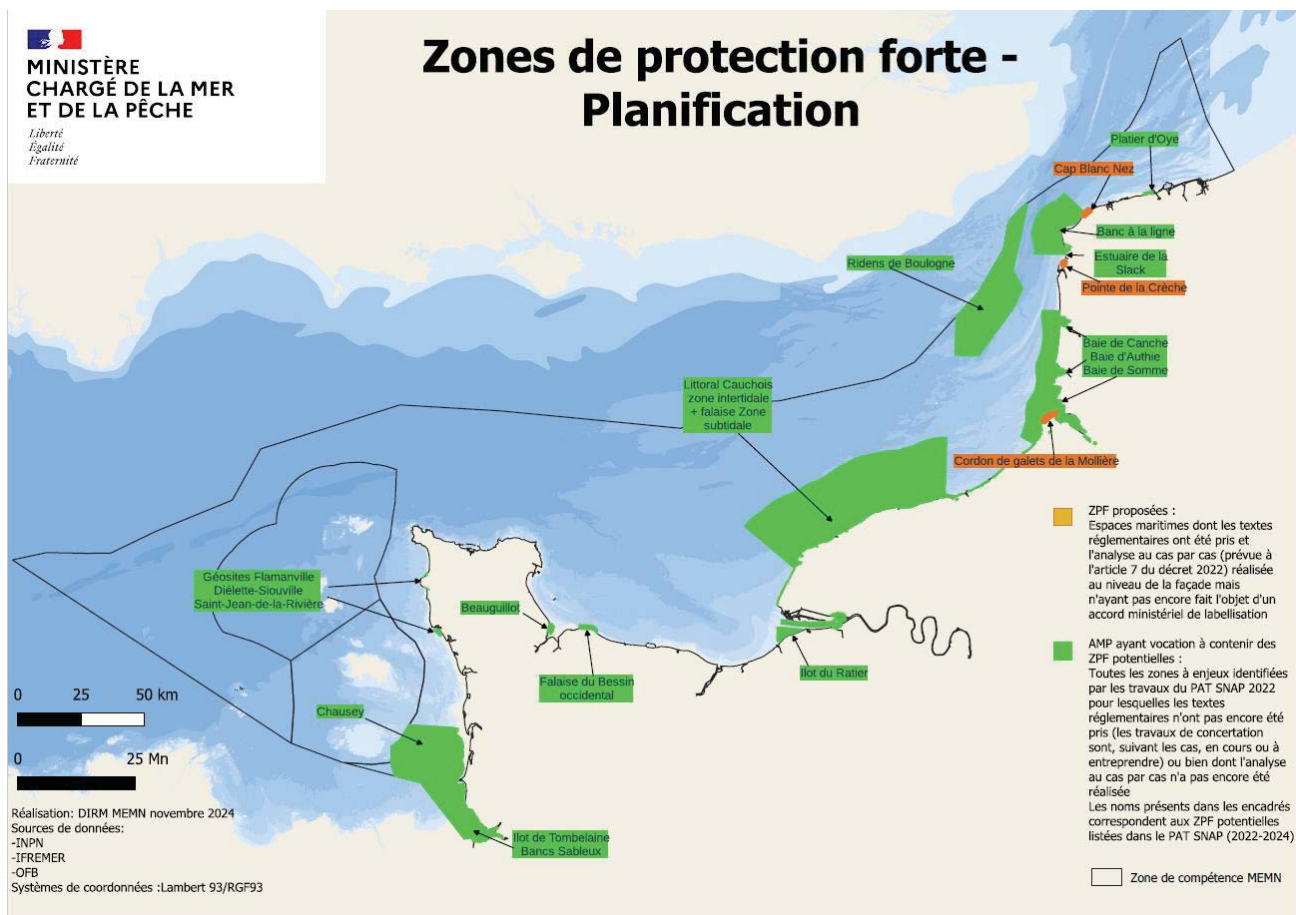
Un travail conjoint des services de l'État et de l'ensemble des acteurs maritimes de la façade a permis l'identification en 2021 de zones à enjeux nécessitant le développement de protection forte (avec un objectif de 1% de la façade d'ici 2027).

Une façade exposée aux risques naturels amplifiés par le changement climatique

La façade subit une évolution de son trait de côte, désormais accélérée par les effets du changement climatique et à la montée des eaux. Ce changement s'accompagne d'une augmentation des risques d'inondations, de submersion marine et d'érosion.

Pour cela les pouvoirs publics s'attellent à développer la gestion adaptative du trait de côte, portée par les collectivités dans leurs stratégies d'aménagement et d'urbanisme.

Zones de protection forte - Planification



PARTIE 2 – Objectifs stratégiques et planification des espaces

CHAPITRE 1 – objectifs stratégiques généraux

Les objectifs stratégiques particuliers socio-économiques associés aux 15 objectifs stratégiques généraux sont présentés dans l'Annexe 6a, tandis que les objectifs environnementaux sont présentés dans l'Annexe 6b.

OSG 1 : Fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux

Maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins en limitant ou réduisant les impacts liés aux pressions anthropiques sur les espaces littoraux, côtiers et hauturiers selon une approche écosystémique.

OSG 2 : Biodiversité marine et littorale

Préserver les espèces et les habitats marins rares, menacés ou jouant un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes et la connectivité écologique. Cet objectif s'appuiera sur des mesures de protection ou de restauration adaptées et prendra en compte les effets du changement climatique.

OSG 3 : Pêche professionnelle

Soutenir les activités de pêche professionnelle artisanale en cohérence avec les enjeux de bon état et de productivité des habitats marins, en accompagnant l'adaptation aux évolutions des unités, afin d'assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord pour conforter et pérenniser le modèle artisanal rentable.

OSG 4 : Aquaculture

Conforter les atouts conchylicoles et les potentiels piscicoles et algocoles de la façade maritime Manche Est - mer du Nord en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs.

OSG 5 : Énergies marines renouvelables

Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime. La meilleure compatibilité avec les autres activités sera constamment recherchée.

OSG 6 : Extraction de granulats marins

Affirmer l'intérêt stratégique de la façade maritime en apports de matériaux aux grands projets d'infrastructures régionales et supra-régionales ainsi qu'à la filière du bâtiment et des travaux publics. Soutenir la filière d'extraction de granulats marins à hauteur des 10,5 millions de m³ autorisés annuellement sur la façade. Anticiper les besoins futurs pour permettre d'attribuer, si besoin, les permis de recherche nécessaires.

OSG 7 : Trafic maritime et espaces portuaires, valorisation des sédiments de dragage

Conforter le positionnement stratégique des ports français dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en évitant les perturbations sur les milieux.

OSG 8 : Industries navales et nautiques

Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime.

OSG 9 : Agriculture

Maintenir les activités agricoles et pastorales en zone littorale dans une perspective de développement durable et de structuration des espaces littoraux et infralittoraux de la Manche et de la Mer du Nord.

OSG 10 : Intervention régalienne de l'État en mer et sur le littoral (sécurité et sûreté)

Maintenir et adapter les capacités de surveillance et d'intervention en mer de l'État pour préserver les conditions de sécurité et de sûreté des espaces maritimes et portuaires.

OSG 11 : Tourisme et loisirs maritimes et littoraux

Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique

de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux.

OSG 12 : Recherche, innovation, formation et emplois

Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelle et supérieure, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime pour soutenir un emploi dynamique.

OSG 13 : Patrimoine maritime et littoral

Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

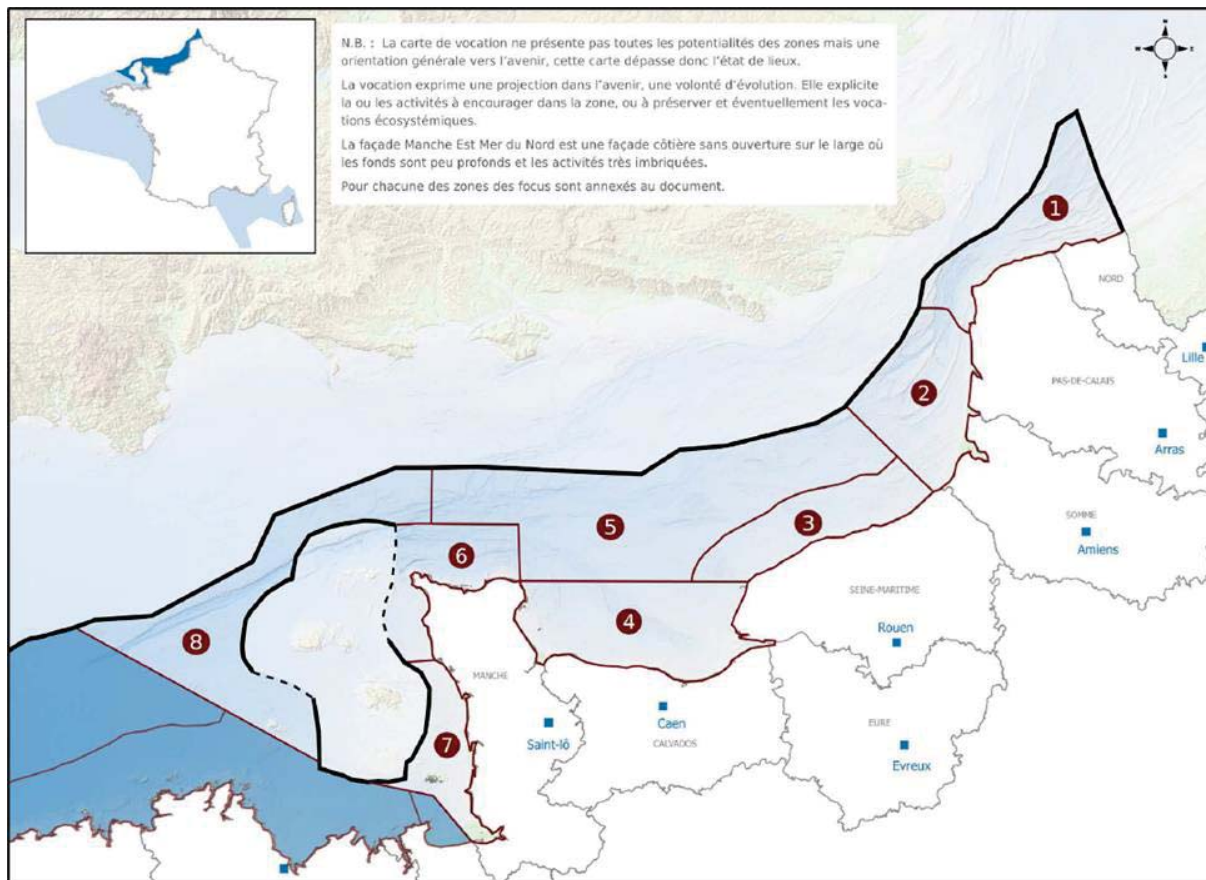
OSG 14 : Pollutions telluriques

Prévenir les pollutions telluriques impactant la qualité des eaux et les écosystèmes marins et littoraux.

OSG 15 : Gestion de l'aménagement du littoral face aux risques naturels et aux conséquences du changement climatique

Adapter la gestion de l'aménagement du littoral sous la contrainte des phénomènes naturels littoraux, pour répondre aux besoins des communautés littorales en s'appuyant sur des stratégies intégrées évolutives promouvant la sobriété foncière, la limitation de l'artificialisation et les services rendus par la restauration des milieux naturels dégradés.

CHAPITRE 2 – carte des vocations



Pour chacun des 8 secteurs de vocation de la façade MEMN, les enjeux socio-économiques sont détaillés dans l'Annexe 8, tandis que les enjeux environnementaux sont présentés dans l'Annexe 5.

1- Caps et détroit du Pas-de-Calais

Cumul d'activités important dans une zone corridor contrainte, lieu d'échanges avec 4 vocations portuaires (commerce (roulier, vrac et conteneur), passagers, pêche et transformation des produits de la mer) et de flux (espèces, sels nutritifs, sédiments, etc).

Prédominance de la navigation maritime, des enjeux de sécurité maritime et des infrastructures portuaires et énergies marines renouvelables. Besoin de maintenir une activité de pêche maritime diversifiée, le potentiel aquacole de la zone ainsi que de granulats marins, tout en permettant le développement des activités touristiques de façon raisonnée.

L'aménagement du littoral et la gestion de l'eau sont cruciaux dans ce secteur pour protéger les zones basses contre les risques de submersion marine et d'inondations.

Préservation des enjeux écologiques, corridors migratoires et habitats remarquables notamment, au moyen de 14 AMP (1790 km² - 68% de la surface de la zone) et 0 ZPF existante, 2 proposées et 3 potentielles.

2- Estuaires picards et mer d'Opale

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de développement de la connaissance du patrimoine marin, de protection du milieu, de préservation des zones fonctionnelles halieutiques et de développement durable des activités de pêche et aquaculture et des activités portuaires associées, d'activités touristiques raisonnées, et de prélèvements de granulats marins.

Importance des estuaires dans le lien terre-mer et enjeu particulier de recomposition / adaptation du littoral aux risques littoraux.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 13 AMP (2653 km² - 93 % de la surface de la zone) dont un parc naturel marin, et 1 ZPF proposée et 4 ZPF potentielles.

3- Côte d'Albâtre et ses ouverts

Site touristique majeur à fréquentation raisonnée. Zone historique et d'importance pour la pêche professionnelle durable à consolider, zones à vocation de développement des énergies marines renouvelables et des granulats marins.

Littoral de falaises permettant l'accueil d'oiseaux marins mais risques d'érosion à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 4 AMP (1781 km² - 75% de la surface de la zone) et 2 ZPF potentielles.

4- Baie de Seine

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de renforcement de la cohabitation des usages dans un contexte de multi-activités présentes ou à venir : granulats marins, ressources halieutiques, activité conchylicole, énergies marines renouvelables, attractivité touristique, activités et infrastructures portuaires et industrielles majeures, et défense. Richesse des eaux estuariennes favorisant les chaînes alimentaires et permettant une dense activité de pêche, notamment à la Coquille Saint-Jacques, en faisant une zone d'importance pour la pêche professionnelle.

Lien terre-mer majeur nécessitant la maîtrise des apports anthropiques.

Zone disposant d'un capital touristique et artistique à valoriser de

façon raisonnée (patrimoine mémoriel).

Cette concentration d'usages présents et en devenir en fait une zone d'étude privilégiée des effets cumulés des activités.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 25 AMP (1093 km² - 28% de la surface de la zone) dont le site Natura 2000 baie de Seine occidentale intégré à la liste verte de l'UICN, et 2ZPF existantes et 3 ZPF potentielles.

5- Large baie de Seine

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime. Zone de développement des énergies marines renouvelables et des granulats marins, en cohabitation avec les activités maritimes existantes, et le besoin spécifique de protection des mammifères marins.

Zone à fort enjeu d'acquisition de connaissances.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 23 AMP (23 km² - 0,3% de la surface de la zone).

6- Nord Cotentin

Zone à fort potentiel de développement durable des activités maritimes actuelles ou émergentes : pêche et aquaculture marine durables, zones de potentiel identifié de production d'énergie par hydroliennes, port et rade de Cherbourg permettant un développement portuaire important et diversifié (construction navale, industrie liée aux EMR, activités militaires, etc), tourisme littoral.

Préservation des enjeux écologiques forts et majeurs au moyen de 10 AMP (447 km² - 21% de la surface de la zone), 1 ZPF existante et 2 ZPF potentielles.

7- Ouest Cotentin – Baie du Mont-Saint-Michel

Zone à vocation conchylicole (activité conchylicole importante), zone d'importance pour la pêche (pêche artisanale devant s'adapter au Brexit et aux reports de pêche). Conciliation de son attractivité touristique (site touristique majeur) avec la richesse de son patrimoine naturel au moyen d'une gestion raisonnée de sa fréquentation.

Enjeux particuliers de recomposition / adaptation du littoral aux risques littoraux.

Préservation des enjeux écologiques, notamment de la côte des havres qui constitue un site unique en son genre, au moyen de 11 AMP (905 km² - 56% de la surface de la zone), 1 ZPF existante et 4 ZPF potentielles.

8- Manche Ouest au large des îles anglo-normandes

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles (pêche au chalut prégnante car zone où tous les types de pêche ne sont pas adaptés, notamment la pêche industrielle, zone d'importance pour la pêche). Vocation de développement d'énergies marines renouvelables.

Nécessité de cohérence avec les enjeux limitrophes (bassin normand-breton et îles anglo-normandes), notamment besoin de gestion cohérente du patrimoine biologique remarquable à valoriser et enjeu de chaîne trophique à préserver qui nécessite une attention particulière sur les pressions s'exerçant.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 2 AMP (2306 km² - 43% de la surface de la zone).